



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du vendredi 25 octobre 2024

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

SENART-MOISSY

Demande par courriel du 23 octobre 2024

U10 du 26 octobre 2024

Merci de bien vouloir respecter l'art 25 du RSG District concernant les homologations de tournois

Refusé, temps de jeu trop important concernant la catégorie (ne pas dépasser la durée d'un match sur la journée)